

Profession EDUCATION

LYCÉENS :
ON N'EST PLUS
DES MÔMES !

FONCTION PUBLIQUE
La CFDT signe

L'INVITÉ
Pierre Vidal-Naquet

SGEN
CFDT

Mars 1990

Mensuel 15 F

2

LE DEMENAGEMENT OUTRE-MER

AGS



AGS assure : ● à destination des DOM-TOM et du monde entier : l'emballage spécial maritime, les formalités de douane et de transit, le transport maritime et aérien par conteneurs plombés, la livraison à domicile, le remontage du mobilier, ● toute la France par camion capitonné le garde-meubles ● AGS, des spécialistes à votre service qui s'occupent de tout, partout.

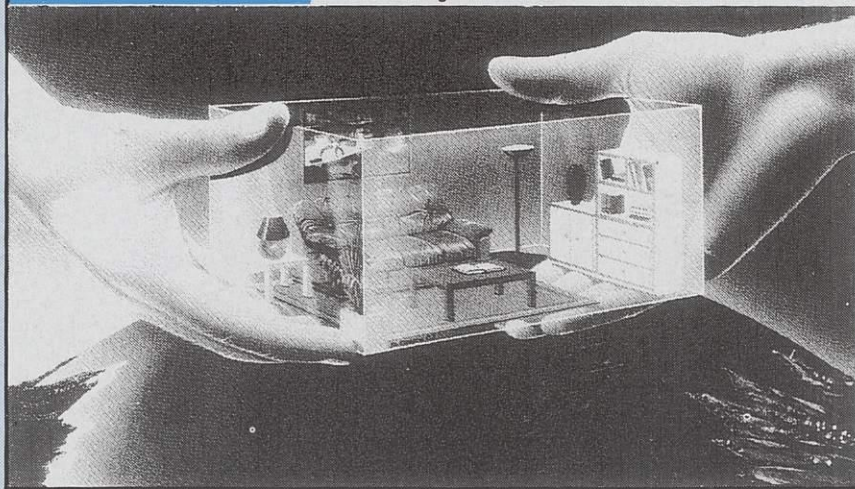
● LES RÈGLEMENTS A NOTRE SOCIÉTÉ N'INTERVIENDRONT QU'APRÈS REMBOURSEMENT PAR VOTRE ADMINISTRATION*.

* Pour les fonctionnaires mutés dans les DOM-TOM et à l'étranger.

NUMERO VERT 05 43 01 01

APPEL GRATUIT

Pour toute la Métropole

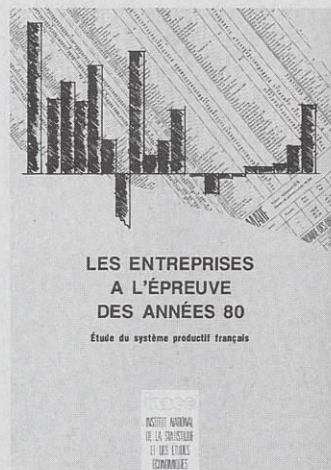


RÉGION PARISIENNE. 9, rue Thomas-Édison. 92230 Gennevilliers. Tél. : (1) 40 85 90 10. Télex : 613 228.
TROYES. 4, rue Nicolas-Piat. 10300 Sainte-Savine. Tél. : 25 79 00 23.
DINAN. 27, rue Thiers. 22104. Tél. : 96 39 32 92. Télex : 741 752.
MARSEILLE. 27, bd Gay-Lussac. 13014. Tél. : 91.02.62.40. Télex : 420 881
MARMADE. 59, bd Ulysse-Casse. 47200. Tél. : 53 64 13 46. Télex : 572 349
GUADELOUPE. Baie Mahault. Bd Marquisat de Houelbourg. Z.I. Jarry. 97122. Baie Mahault. Tél. : (590) 26 72 71 et 26 60 54. Télex : 919 193
Basse Terre. Galerie Marchande Desmarais n° 36. 97100 Basse Terre. Tél. : (590) 81 74 98.
GUYANE. Z.I. Dégrad des Cannes. B.P. 512. 97332. Cayenne Cedex. Tél. : (594) 35 41 60. Télex : 910 417.
LA RÉUNION. Le Port. Z.I. n° 2. 97420. Le Port. Tél. : (262) 43 41 72 et 43 41 77. Télex : 916 612.
Saint-Pierre. 1, rue du Port. 97410. Saint-Pierre. Tél. : (262) 25 82 07
MARTINIQUE. Z.I. La Jambette. 97232. Le Lamentin. Tél. : (596) 50 05 15 et 50 05 16. Télex : 912 786.
MAYOTTE. 4, rue Mahabou. B.P. 214. 97600. Mamoudzou. Tél. : (269) 61 17 17 et 61 17 29. Télex : 915 839.
NOUVELLE CALÉDONIE. Angle 28, rue de Verdun et 23, rue d'Austerlitz. Nouméa. Tél. : (687) 28 63 33 et 28 23 70. Télex : ERGETES 3835 M.
TAHITI. Immeuble ia Ora. 3^e étage. Avenue Georges-Clemenceau. B.P. 4637. Papeete. Tél. (689) 43 39 55. Télex : 07 02 00/436 +.
AGENTS A DJIBOUTI ET ST-PIERRE-ET-MIQUELON.

DEVIS GRATUIT

INSEE
 INSTITUT NATIONAL
 DE LA STATISTIQUE
 ET DES ÉTUDES
 ÉCONOMIQUES

UNE FRESQUE DRESSEE PAR L'INSEE



LES FORCES
 ET FAIBLESSES
 DU SYSTEME
 PRODUCTIF
 FRANÇAIS

ISBN 2-11-065313-2
 Format 21 x 29,7
 344 pages
 Prix : 130 F

BON DE COMMANDE

à retourner à : INSEE-CNGP, B P 2718
 80027 Amiens Cedex

Veuillez m'adresser exemplaire(s) de
 "Les entreprises à l'épreuve des années 80"
 au prix unitaire de 130 F

Nom ou raison sociale.....

Activité.....

Adresse.....

Règlement par chèque à l'ordre de l'INSEE

EDITO

OFFENSIFS

La négociation sur la grille vient de tracer l'avenir de la fonction publique pour 7 ans. Face à cet enjeu de taille, le SGEN-CFDT a adopté une position nuancée. Les acquis existent. Les améliorations de carrières, la reconnaissance des qualifications entre le bac et la licence, l'élargissement de l'accès au corps des écoles pour les instituteurs constituent des avancées.

Mais ne nions pas les points noirs de cet accord. Les plus bas salaires n'y retrouvent pas leur compte. Les débuts de carrière des personnels de service et de bureau sont fixés autour de 4 500 F (valeur actuelle). Notre revendication de 6 000 francs minimum est loin d'être satisfaite, même à la fin du plan. Et rien n'est prévu pour la titularisation des non-titulaires recrutés depuis 1983.

Le SGEN-CFDT a donc adopté un avis majoritairement négatif sur cet accord, suite à une consultation de ses instances locales. Après la signature de la CFDT, l'offensive est à l'ordre du jour. Offensive pour valoriser des acquis qui sont les nôtres. Offensive pour imposer, par l'action, un relèvement substantiel des bas salaires et une réduction de la précarité. C'est une condition essentielle pour que la modernisation que nous voulons voie le jour !

Jean-Michel Boullier

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Offensifs **3**

ACTUALITÉ Le mois

Convergences syndicales **3**
Fonction publique : la CFDT signe **4**

ACTUALITÉ En direct

Carte scolaire : tempête sur la Manche **6**

ACTUALITÉ International

Turquie : l'école à l'ombre des casernes **7**

MÉTIER

Conseillers d'orientation **8**
Brèves toutes catégories **9**

INITIATIVES

L'adhérent, une priorité **10**

DOSSIER

Lycéens : « on n'est plus des mômes » **11**

COURRIER

L'INVITÉ

Pierre Vidal-Naquet **18**
Photo de couverture : REA

CONVERGENCES SYNDICALES

JE T'AIME, MOI NON PLUS

« Les syndicats ? Ils se battent entre eux et ne servent à rien ! »

Cette affirmation reflète, hélas, un sentiment trop partagé chez les salariés. Mais les choses bougent, et la recherche de « convergences syndicales » est à l'ordre du jour.



Tous secteurs d'activité confondus, le taux de syndicalisation se situe aujourd'hui en dessous de 10%. L'affaiblissement syndical est réel depuis une quinzaine d'années, même s'il est moins net dans l'enseignement et la recherche. Le type et les fonctions du syndicalisme, sa légitimité aux yeux des salariés sont remis en cause.

Cet affaiblissement est aussi dû aux divisions. Les désaccords se transforment souvent en antagonismes irréductibles. Et cela nuit à l'image du syndicalisme, qui reste dans l'ensemble désespérément négative, surtout chez les jeunes. Entendons-nous bien. Le pluralisme n'est pas forcément en cause. C'est davantage l'éclatement, l'absence de coopération entre organisations qui posent problème, surtout quand la plupart des conflits de travail expriment une aspiration unitaire.

UN PLURALISME DE COOPÉRATION

Il faut aussi évoquer l'Europe. Durant les années futures, beaucoup de décisions se prendront au plan européen. Le syndicalisme français sera-t-il à la hauteur des enjeux considérables qui se profilent ?



Le 12 février, Jean Kaspar a proposé aux autres organisations (sauf la CGT) un « comité de coordination » sur les problèmes européens.

Sera-t-il en mesure de peser sur les choix, du fait de sa division ? Pour répondre à cette situation difficile, la CFDT s'est fixé un objectif : la recherche de convergences. Il ne s'agit pas de construire une centrale syndicale unique. Chaque organisation est tout naturellement attachée à son identité, à sa spécificité. Mais il faut passer d'un pluralisme de division à un pluralisme de coopération, à l'exemple de l'Italie. Cette recherche de convergences concerne FO, la CGC, la CFTC, la FEN et certains syndicats autonomes. Elle ne devra pas, à l'avenir, exclure la CGT... si celle-ci évolue de manière significative. Or, les divergences sont aujourd'hui profondes sur

les rapports (de dépendance) du syndicat par rapport au politique, sur le type de fonctionnement, voire le type de syndicalisme. Et rien, aujourd'hui, ne laisse entrevoir une évolution. Dans notre secteur professionnel, la recherche de convergences entre la FEN et le SGEN est une nécessité. A condition de ne pas nier les divergences ! Il faudra pour cela du temps, car tout est à faire. Le SGEN est prêt à une recherche d'avancées communes, en particulier dans le domaine de la transformation de l'école. Il entend être acteur et non simple spectateur de ce débat fondamental pour le syndicalisme de demain.

Jean-Michel Boullier

EN BREF

CONSEIL NATIONAL
DES PROGRAMMES

Le décret concernant la création du Conseil national des programmes est prêt et celui-ci sera installé à la fin du mois de février.

Le SGEN a réussi à faire intégrer, dans le décret, la participation des personnels aux groupes de travail (disciplinaires, interdisciplinaires, ou par niveaux d'enseignement) chargés d'élaborer des projets de programmes. Il a fait intégrer l'idée d'une harmonisation des enseignements scolaires et universitaires. En revanche, le ministre refuse notre proposition de répartition des sièges du conseil, entre enseignants-chercheurs et chercheurs, praticiens de l'éducation et représentants des milieux socio-économiques.

MALIK
ET LA JUSTICE

Une délégation du SGEN a participé à un rassemblement le 29 janvier devant le 20, rue Monsieur-le-Prince à Paris, lieu où Malik Oussékine a été tué, il y a 3 ans. Les manifestants ont protesté contre la disproportion entre les peines requises contre les policiers et la gravité des faits. Il ont à nouveau exprimé leur solidarité avec la famille Oussékine.

Quant à ceux qui ont donné les ordres aux policiers voltigeurs, ils n'étaient pas concernés par le procès !

IUFM :
PREMIÈRE CUVÉE

Lionel Jospin a tranché : Lille, Reims et Grenoble accueilleront les premiers Instituts universitaires de formation des maîtres, en 90/91. Un choix effectué à partir de trois critères : « La qualité des relations entre les actuels centres de formation, la qualité du potentiel de formation et l'équilibre entre les divers types de compétences », enfin « la motivation des partenaires et de l'équipe qui devra porter le projet ». A cette occasion, le SGEN a donné son accord avec la démarche de mise en place des IUFM, qui se veut à la fois souple et expérimentale. Mais il a confirmé son désaccord avec la décision de placer le concours entre les deux années de formation. Les assurances données sur la cohérence de la formation, d'une année à l'autre, suffiront-elles à éviter les dérives ? Quelle certification universitaire viendra, en fin de course, sanctionner les études à l'IUFM ? Lionel Jospin est resté silencieux sur le sujet.

FONCTION PUBLIQUE

LA CFDT SIGNE

Voici, catégorie par catégorie, les principales mesures de l'accord signé par la CFDT, la FEN, la CFTC, la CGC et les Autonomes. Ce plan s'étalera sur 7 ans.



L'intégration des instituteurs dans le corps des écoles sera plus rapide.

lieu de 6 140 F aujourd'hui), celle d'un OP III jusqu'à l'indice 343 (soit 6 800 F au lieu de 5 740 F aujourd'hui). Mais tous n'accéderont pas à ces indices de fin de carrière. En outre, les premiers échelons ne sont pas (ou fort peu) revalorisés : un ouvrier professionnel commencera sa carrière à l'indice 235 (4 700 F), ce qui était déjà le cas pour un OP II, un OP III commençant actuellement à l'indice 227 (4 540 F).

La catégorie D est supprimée (voir information ci-contre).

■ Catégorie B : personnels administratifs, techniciens, etc.

La grille dite « B type », sur laquelle on trouve essentiellement des personnels administratifs (dans l'Education nationale, les SASU entre autres), voit son espace indiciaire amélioré, y compris en début de carrière. La sélection professionnelle pour l'accès au troisième grade est supprimée, mais ce dernier demeure.

Les carrières qui allaient jusqu'alors de l'indice 264 à 483 (soit de 5 300 à 9 700 F) commenceront à l'indice 279 (soit 5 600 F) pour s'achever, dans le 3^e grade à l'indice 508 (soit ● ● ●

■ Catégories D et C, personnels ouvriers et administratifs.

C'était un point important pour le SGEN, dans le contexte actuel du mouvement des ATOSS. L'accord prévoit l'allongement et la facilitation des carrières. Il réorganise les corps sur la

base des grades : 2 corps chez les personnels administratifs au lieu de 4, les OP III et OP II sont regroupés dans un corps à 2 grades (ouvrier professionnel, ouvrier professionnel principal). Ainsi, la carrière d'une sténo pourra aller jusqu'aux indices 371 ou 387 (7 400 et 7 740 F au

Echelles de rémunération des catégories C et D
(un point d'indice égale environ 20 F)

| Ech. 1 | Durée | E 1 | | | E 2 | | | E 3 | | | E 4 | | | E 5 | | |
|--------|-------|----------|-------|------|----------|-------|------|----------|-------|------|----------|-------|------|----------|-------|------|
| | | actuelle | futur | gain | actuelle | futur | gain | actuelle | futur | gain | actuelle | futur | gain | actuelle | futur | gain |
| 1 | 1 a | 220 | 220 | — | 227 | 277 | — | 235 | 235 | — | 240 | 240 | — | 247 | 247 | — |
| 2 | 2 a | 227 | 227 | — | 242 | 242 | — | 243 | 243 | — | 250 | 252 | 2 | 258 | 258 | — |
| 3 | 2 a | 233 | 233 | — | 247 | 249 | 2 | 251 | 252 | 1 | 260 | 262 | 2 | 269 | 270 | 1 |
| 4 | 2 a | 239 | 239 | — | 254 | 256 | 2 | 259 | 261 | 2 | 270 | 273 | 3 | 280 | 282 | 2 |
| 5 | 3 a | 244 | 247 | 3 | 260 | 264 | 4 | 269 | 271 | 2 | 279 | 284 | 5 | 291 | 294 | 3 |
| 6 | 3 a | 250 | 253 | 3 | 267 | 271 | 4 | 275 | 280 | 5 | 289 | 294 | 5 | 302 | 305 | 3 |
| 7 | 3 a | 255 | 260 | 5 | 270 | 276 | 6 | 283 | 289 | 6 | 299 | 305 | 6 | 313 | 316 | 3 |
| 8 | 4 a | 259 | 268 | 9 | 275 | 282 | 7 | 291 | 298 | 7 | 309 | 315 | 6 | 324 | 328 | 4 |
| 9 | 4 a | 264 | 275 | 11 | 281 | 289 | 8 | 297 | 305 | 8 | 319 | 326 | 7 | 335 | 340 | 5 |
| 10 | 4 a | 269 | 283 | 14 | 287 | 296 | 9 | 307 | 316 | 9 | 329 | 336 | 7 | 349 | 352 | 3 |
| 11 | — | — | 291 | 22 | — | 313 | 26 | — | 329 | 22 | — | 343 | 14 | — | 371 | 22 |

FONCTION PUBLIQUE

● ● ● 10 160 F). Les perspectives de carrière sont donc nettement améliorées. Il reste qu'au terme du plan, les salaires d'embauche resteront inférieurs à 6 000 francs nets.

■ **Le B « plus », ou classement indiciaire intermédiaire (CII).**

Cette dénomination nouvelle consacre la reconnaissance officielle des qualifications intermédiaires entre bac et licence. Ce classement se traduit par un espace indiciaire allant de l'indice 297 (6 000 F) à l'indice 528 (10 600 F). Il sera réservé aux corps remplissant les deux conditions suivantes :

— une qualification spécifique, de nature technico-professionnelle, d'une durée d'au moins deux ans au-delà du bac, nécessaire à l'exercice d'un métier comportant des responsabilités particulières ;

— l'exercice effectif des responsabilités et des techniques inhérentes à ces métiers. Dans les faits, les corps qui ont accès immédiatement à ce classement sont en nombre très limité. Il s'agit des personnels qui, pour la plupart, étaient déjà sur des échelles de ce type, comme par exemple les assistantes sociales.

Une exception pour les **infirmières** qui sortent ainsi de la grille B type. Par contre les **bibliothécaires-adjoints** sont écartés de cette échelle. Les **assistantes sociales** ont un classement prévu en catégorie A, pour celles qui exercent « un emploi de responsabilité ». Le nombre de ces emplois est cependant très limité.

La liste des corps susceptibles d'être admis dans ce « classement indiciaire intermédiaire » (B plus) reste ouverte, mais pour combien d'entre eux ? Il existe nombre de qualification à bac + 2 : les BTS, les DUT mais aussi les DEUG, sans parler des qualifications acquises en cours d'emploi.



La catégorie D est supprimée, les carrières des personnels ATOSS sont améliorées.

Pierre Granaud

■ **Catégorie A : cadres administratifs, ingénieurs, etc.**

Pour la **carrière type des attachés**, il y a fusion des deux premiers grades, relèvement du 2^e échelon (357 à 360) et augmentation de la rémunération des stagiaires (de l'indice 284 à l'indice 310). Mais la principale mesure concerne les **attachés principaux** dont l'indice terminal passe à 777, ce qui représente, pour certains, des gains très importants.

■ **Catégories B et A : les enseignants.**

Les mesures prises pour les enseignants sont, pour certaines d'entre elles, soit une application « mécanique » des mesures indiquées plus haut, pour d'autres, une amélioration du dispositif de revalorisation de la fonction enseignante. D'autres encore relèvent des deux processus.

— **Les instituteurs** bénéficient de l'amélioration de l'échelle indiciaire du « B-type » : les gains seront de 15 points (pour les stagiaires et les premiers échelons) à

7 points (pour le 9^e échelon). Par ailleurs, le flux d'accès au corps des écoles sera porté de 7 000 à 12 000 dans la période 1990-92, et à partir de 1993, la vitesse de leur passage dans ce corps sera presque multipliée par deux. Il s'agit donc de mesures positives.

— **Pour les PEGC**, le flux de passage dans la hors-classe sera porté de 1 500 à 2 500 par an, et « les PEGC auront ultérieurement les mêmes perspectives de carrière que les professeurs certifiés », comme cela était déjà inscrit dans le relevé de conclusions sur la revalorisation.

— **Pour les certifiés et assimilés**, actuels et futurs (donc aussi les instituteurs), l'indice terminal de la hors-classe passe de 728 à 777. Disons franchement que ni pour le SGEN, ni pour la CFDT, ce n'était une priorité. Nous avons déjà dit notre hostilité à la logique de la hors-classe. Notre demande reste que la totalité des enseignants accèdent à l'indice 728, dans un délai à déterminer.

Michel Redoutey

ET AUSSI

LA CATÉGORIE D SUPPRIMÉE

A la fin du plan, tous les emplois de catégorie D seront requalifiés et transférés dans la catégorie C : il n'y aura plus d'agents de bureau. Concernant les personnels de service, l'Etat pourra continuer à embaucher du personnel non qualifié, dans le cadre « d'une politique d'intégration sociale et professionnelle », en offrant rapidement une formation aux intéressés. Le corps des agents de service sera donc désormais un corps qualifié, mais situé sur une échelle de rémunération inférieure à celle des OP.

Concrètement un agent de service pourra, après requalification et s'il accède au grade de promotion, terminer sa carrière à l'indice 329 au lieu de 269 aujourd'hui (soit 6 600 F, au lieu de 5 400 F). Les débuts de carrière restent, par contre, pratiquement en l'état. Si nous sommes d'accord avec le maintien de l'embauche de personnels non qualifiés, nous n'acceptons pas qu'au terme des 7 années au plan, on puisse encore embaucher à des salaires de 4 400 ou 4 500 francs (valeur actuelle).

LA « NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE »

Une nouvelle bonification indiciaire, concernera les emplois répondant (de la part de ceux qui les occupent) à l'un au moins des objectifs suivants :

— l'exercice d'une responsabilité particulière (en termes de fonctions exercées, de moyens mis en œuvre), d'une tâche d'encadrement ou d'animation d'une équipe.

— la détention et la mise en œuvre d'une « technicité particulière ».

Cette bonification est liée à des emplois et non à des personnes. Elle est donc attribuée de façon collective et la détermination des emplois concernés est soumise à l'avis du comité technique paritaire ministériel (CTPM). Elle n'est pas une prime, elle est donc soumise à cotisation pour la retraite. Le SGEN n'a pas d'objection de principe à cette mesure, dont l'équivalent existe déjà, par exemple pour les instituteurs spécialisés. Beaucoup d'emplois peuvent légitimement y prétendre.

TITULARISATION

Il s'agit de permettre aux ayants-droits de la loi de titularisation de 1983 d'être effectivement titularisés ...7 ans après ! Cela concerne des agents relevant de la catégorie B. Les non-titulaires recrutés depuis 1983 (y compris les maîtres-auxiliaires) ne sont aucunement concernés par cette mesure.

EN BREF

**INSPECTEURS
PAS CONTENTS**

Les inspecteurs de l'enseignement technique affiliés au SGEN-CFDT (SNPIET) et, à la FEN (SNIET) réunis à la Sorbonne, à l'occasion de leurs journées administratives, ont quitté la salle, dans leur grande majorité, à l'arrivée du secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique, M. Robert Chapuis.

Ils entendaient ainsi protester contre le refus du ministre de rouvrir les négociations sur le projet de statut des corps d'inspection.

**LES CHEFS
SE REBIFFENT**

Depuis plusieurs semaines, les personnels de direction et d'administration (PDA) sont dans l'action : rétention de document, boycott des réunions officielles, rassemblements, etc. La fonction n'attire plus — le nombre de candidats est passé de 5 000 à 1 500 en deux ans — et pour cause ! Une formation initiale déplorable, des affectations systématiques sur des postes d'adjoints ou en « exil », une rémunération voisine de celle des enseignants (sans ISOE), des écarts indemnitaires importants entre établissements, entre chefs et adjoints, un avancement d'échelon à 2 vitesses... tel est l'héritage du statut Monory, dont le SGEN réclame la révision, avec une revalorisation des carrières.

**GRÈVE DU ZÈLE
AU MINISTÈRE**

Le mouvement ATOSS actuellement plus discret qu'au trimestre précédent, perdure cependant sous des formes diverses. A la direction des personnels enseignants (D.P.E.), les personnels administratifs observent une grève du zèle depuis le 22 novembre. Elle pourrait avoir rapidement des conséquences sur le déroulement des opérations de mutation, d'intégration et de promotion des personnels enseignants du 2^{ème} degré, d'autant que des rectorats et inspections d'académie participent aussi à cette action. Le SGEN reste pleinement partie prenante de la lutte des personnels ATOSS, qu'il a portée dès le départ. Il s'opposera à toute tentative de division des personnels administratifs et enseignants. Le ministère doit comprendre que le déblocage de la situation est urgent. Il doit ouvrir le dialogue et faire des propositions sérieuses.

CARTE SCOLAIRE

TEMPÊTE SUR LA MANCHE

Pour la rentrée 90, le SGEN exige une rallonge budgétaire. Il a appelé à des actions de grèves et de manifestations dans les départements. Appel entendu cinq sur cinq dans la Manche.



400 manifestants le 3 février à Saint-Lô : ça tangait !

On sollicite les enseignants pour des objectifs éducatifs toujours plus ambitieux, mais les moyens sont insuffisants » déclare Patrick Lainé, responsable départemental du SGEN. Le 3 février, la tempête soufflait sur la Manche. Mais ces aléas climatiques n'ont pas couvert les vagues provoquées par le redéploiement des postes. A Saint Lô, 400 manifestants bravant les intempéries prenaient le relais du millier de collègues qui avait défilé la veille, à Cherbourg et Avranches, à l'appel du SGEN-CFDT et de la FEN.

Début janvier, c'est en effet la douche froide dans les écoles et les collèges du département : 13 postes d'instituteurs retirés après les 8 déjà supprimés en 1989 ; 45 postes quittent les collèges vers les lycées (le département compte une cinquantaine de collèges).

S'appuyant sur la mobilisation dans les établissements, le SGEN-CFDT appelle à une journée de grève et de mani-

festation le 16 janvier. La FEN se joint au mouvement. Un professeur de collège sur quatre est dans la rue, ce jour-là. Le Comité technique paritaire (CTPD) est bloqué.

**ACTION UNITAIRE
EN HAUTE-SAÔNE**

Plus de 1 000 participants, à Vesoul, à une manifestation unitaire, le 3 février. Dès l'annonce des retraites de postes en Haute-Saône (30 postes dans les écoles, 11 postes et 171 heures supplémentaires dans les collèges), le SGEN-CFDT a organisé une campagne de presse.

Une action unitaire CFDT, FEN et FCPE a été organisée.

Dans une déclaration commune faite au nom de la FEN et du SGEN-CFDT, Daniel Marchal, secrétaire départemental du SGEN a notamment insisté sur « les retards en matière de formation en Haute-Saône et les besoins de rénovation et d'adaptation du système éducatif ». « Ces mesures ne pourraient qu'accroître la désertification de certaines zones du département et aggraver les conditions de travail des personnels. » a-t-il rajouté.

Pas question de s'arrêter-là. Une assemblée générale décide, le soir même d'organiser les manifestations des 2 et 3 février. Une pétition est lancée contre l'inflation des heures supplémentaires. Une nouvelle journée départementale est envisagée le 6 mars, jour de réunion du Conseil départemental de l'Education nationale (CDEN).

**PREMIERS
RÉSULTATS**

Les collèges de la Manche recevront l'équivalent de 85 postes, en heures supplémentaires. C'est une bouffée d'oxygène mais sous une forme qui ne satisfait pas le SGEN-CFDT. Pour Patrick Lainé, « Il reste donc du pain sur la planche ». Trois objectifs : la transformation de ces heures supplémentaires en postes, l'amélioration de la situation des écoles (maternelles en particulier), et la réouverture des postes de remplacement supprimés.

Philippe Antoine

L'ECOLE EN TURQUIE

À L'OMBRE DES CASERNES

En Turquie, les enseignants tentent de se regrouper dans la seule association autorisée, EGIT-DER. Pour Feyzullah Ertugrul, l'enseignement est de plus en plus marqué par la religion et le chauvinisme.

Depuis l'intervention militaire en 1980, quelle est la situation ?

Les institutions démocratiques ne fonctionnent plus. Il n'est plus possible de se syndiquer. C'est aussi le cas dans l'enseignement. Les 400 000 enseignants turcs ne peuvent plus s'organiser, même dans des associations. L'administration militaire a saisi tous les biens du syndicat TOB-DER. Aujourd'hui, EGIT-DER est la seule association qui permette une solidarité entre les enseignants.

Où en est l'enseignement ?

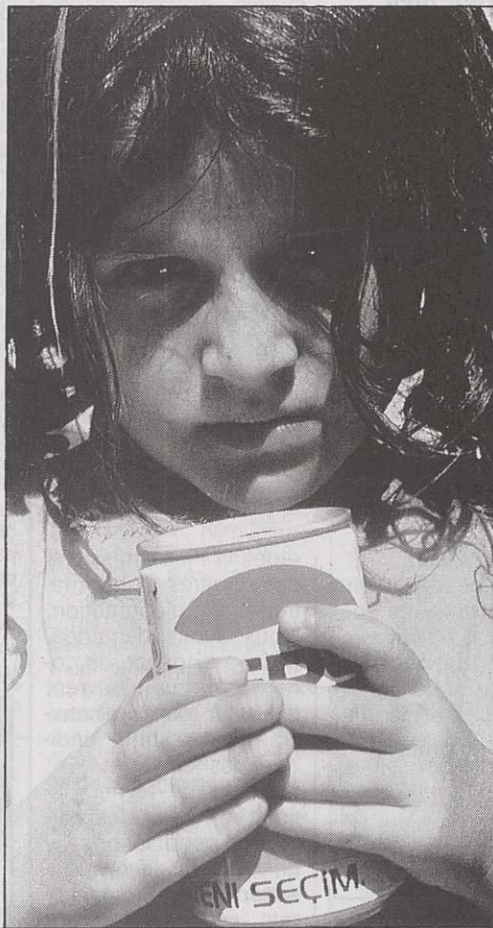
Les programmes sont décidés par des éducateurs qui suivent les ordres de l'Etat. La religion musulmane occupe une place importante dans les manuels. Le chauvinisme aussi. L'enseignement est basé à la fois sur le racisme et l'islam. Le niveau requis pour recruter les enseignants a beaucoup baissé. Le gouvernement fait d'abord passer ceux qu'il apprécie. L'université est devenue une sorte de secondaire inférieur.

Quant à la situation matérielle des enseignants, elle se révèle catastrophique. En effet, le salaire est d'environ 20 francs par jour, pour les débutants.

Tu nous as parlé d'EGIT-DER...

Cette association d'enseignants est uniquement constituée de retraités et de victimes de la répression. Elle comprend 5 000 membres et 60 sections. Elle n'est pas clandestine, dans la mesure où les enseignants en activité n'en font pas partie, du moins officiellement. De plus, 25 000 enseignants

Les programmes sont décidés par des éducateurs aux ordres de l'Etat. Quant à la situation matérielle de l'école, elle est déplorable. Conséquence : les enfants trinquent...



S. May/Teli/REA

sont membres honoraires d'EGIT-DER, sans droit d'élection ou d'éligibilité. Il est très difficile de faire fonctionner l'association. Nous manquons de matériel, de locaux. Pour faire vivre sa section, chaque membre apporte sa table ou sa chaise... Mais bien évidemment, EGIT-DER est une association de transition !

Quel soutien vous apporter ?

Le soutien moral est essentiel, le soutien financier aussi. Notre objectif est le

rétablissement du droit de grève et des libertés syndicales et vous pouvez nous aider à y parvenir. Nous comptons sur le CSEE (1) et ses organisations. Nous souhaitons établir des liens avec le SGEN et la FEP-CFDT (2) afin d'avancer vers un enseignement humaniste respectant la tradition européenne.

**Propos recueillis par
Jean-Michel Boullier**

- (1) Comité syndical européen de l'Education.
(2) Fédération de l'enseignement privé CFDT.

EN BREF

LA CISL EN VISITE A LA CFDT

John Vanderveken, secrétaire général de la CISL (centrale syndicale mondiale, à laquelle adhère dorénavant la CFDT) est intervenu récemment devant le conseil national de la CFDT. Il y a développé l'action de la CISL en faveur des libertés et de l'aide au syndicalisme indépendant dans l'Europe de l'Est, mais aussi dans d'autres continents. La CISL joue un rôle essentiel dans la solidarité syndicale mondiale. En France, outre la CFDT, FO en fait partie et la CFTC a demandé à y adhérer, avec l'appui de la CFDT.

MANDELA LIBRE, APARTHEID TOUJOURS

Nelson Mandela, en prison depuis 27 ans, est enfin libre. La fédération SGEN-CFDT, adhérent du comité français « Nelson Mandela libre », salue cet événement avec une grande joie. D'autres mesures prises par le gouvernement sud-africain sont positives, en particulier la légalisation de plusieurs organisations (dont l'ANC, African National Congress), la suspension des exécutions et la libération de certains prisonniers politiques. C'est le résultat d'une très longue lutte menée dans ce pays et relayée par la solidarité internationale. Mais le combat est loin d'être terminé. L'apartheid doit être totalement et définitivement supprimé !

DROITS DE L'HOMME AU PEROU

Les violations des droits de l'Homme sont très nombreuses au Pérou. Les disparitions ne se comptent plus. Dernier exemple : Mario Guzman Zorrilla, professeur, arrêté par des soldats en décembre dernier à son domicile. Il serait détenu dans une base de l'armée. Les autorités militaires de la région ont refusé de reconnaître son arrestation et d'indiquer le lieu où il se trouve. Beaucoup de « suspects », arrêtés par les forces armées, disparaissent définitivement.

D'autres sont libérés après quelques jours ou quelques semaines de détention au secret, sans explication, ni reconnaissance officielle d'arrestation. Le SGEN-CFDT intervient régulièrement auprès des autorités péruviennes pour que cette situation dramatique cesse.

CONSEILLERS D'ORIENTATION

LE MINISTÈRE AU PIED DU MUR

En 1989, les conseillers d'orientation se sont battus pour que le « droit au conseil » figure dans la loi d'orientation. Il reste à obtenir les moyens nécessaires pour que ce droit ne reste pas un vœu pieu.

Ni enseignants, ni ATOSS : les conseillers d'orientation interviennent dans les établissements scolaires (sans y être rattachés) mais aussi dans les dispositifs de formation des jeunes. Ils accueillent dans les centres d'information et d'orientation (CIO), jeunes et adultes en recherche des moyens de réaliser (ou de préciser) un projet de formation ou d'insertion sociale et professionnelle. C'est dire si les conseillers d'orientation sont l'objet de demandes, voire de pressions, éminemment contradictoires.

Les conseillers d'orientation, leurs missions, leurs pratiques, leur formation, sont depuis toujours un enjeu dont l'importance dépasse largement leur pouvoir... et leur — petit — nombre. D'où leur difficulté à obtenir les mesures statutaires et les moyens institutionnels garantissant leur fonction, qui doit être d'abord au service des personnes.

Apporter à chaque jeune, les moyens de mieux se connaître et de se projeter dans l'avenir ; l'aider à élaborer un projet personnel ; apprendre à rechercher l'information de manière active ; responsabiliser et contribuer à donner un sens personnel à l'acte d'apprendre ; préparer chacun aux choix successifs qu'il aura à faire... est un



Les mobilisations de l'an dernier.

véritable métier ! Cela nécessite une compétence, une démarche, une déontologie, des pratiques de psychologue... Le travail du conseiller est un travail de psychologue du conseil, du conseil en orientation.

DES NEGOCIATIONS DIFFICILES

Sous la pression unilatérale de la profession, le ministère a été contraint d'ouvrir de réelles discussions. Nous arrivons aujourd'hui au terme de celles-ci.

Des projets de textes nous ont été soumis : ils portent sur les missions des conseillers, leur recrutement et leur formation, l'application de la loi de 1985 sur le titre de psychologue. Nous avons exigé (malheureusement peu soutenus sur ce plan par nos camarades du SNES) que ces textes sortent en même temps, ainsi que ceux qui doivent

redéfinir les missions des centres d'information et d'orientation. Nous avons demandé, (même exigence de cohérence), que s'ouvrent enfin de réelles discussions sur le statut juridique des CIO.

Le mois de février devrait être celui des dernières négociations, y compris sur la revalorisation. Les semaines qui viennent seront donc consacrées à faire avancer nos propositions et à faire pression sur le ministère pour qu'il abandonne ses projets (contrepartie) de remise en cause des conditions de travail actuelles des conseillers. Les projets, qui sortiront ce printemps, se traduiront en textes officiels, pour vingt ans.

C'est bien sûr à partir de la consultation de ses adhérents que le SGEN prendra position et impulsera, à nouveau, les actions éventuellement nécessaires.

Pierre Bediou

INTÉGRATION DES IMMIGRÉS

A l'occasion d'un comité interministériel sur l'intégration des immigrés, le ministre de l'Éducation nationale a rendu publique une série de mesures pour l'Éducation nationale. Parmi celles-ci, l'annonce de 300 postes d'instituteurs supplémentaires, qui devraient permettre de renforcer les moyens des zones d'éducation prioritaire. Cet apport de moyens nouveaux est positif. Mais la plupart de ces postes étaient déjà attribués aux départements, avant cette annonce. Et dans la plupart des cas, les mesures prévues pour la rentrée 90 ne favorisent pas les ZEP. Il est temps que le ministre comprenne que ce n'est pas l'addition d'effets d'annonce dans les médias qui fait une politique.

ASSISTANTES SOCIALES

Le métier d'assistance sociale, c'est :

- trois années de formation après le bac, dont 1400 heures d'enseignement et 14 mois de stage ; un examen terminal comportant, entre autres, la soutenance d'un mémoire.
- des missions socialement utiles, qui exigent un niveau de technicité spécifique et l'engagement de la responsabilité individuelle, notamment en matière pénale.

C'est pour ces raisons que les assistantes sociales n'acceptent pas l'arrêté du 26 juillet 1989 du ministère du Travail qui homologue leur diplôme au niveau III (Bac + 2, DEUG, BTS, DUT). Elles exigent, avec le SGEN, un classement au niveau II (Bac + 3).

BROCHURE RETRAITE

La 9^{ème} édition de la brochure « La Retraite » vient de paraître. En vente au prix de 20 F à la fédération, elle répond à beaucoup de questions qu'il vaut mieux résoudre avant ... la retraite !



De son côté, la sous-direction des pensions de l'Éducation nationale peut vous répondre : BP 228, 44505 La Baule cedex. Tél : 40.62.71.00. Permanence du SGEN sur place : Catherine Pronteau le jeudi de 13 à 16 heures en appelant le 40.62.71.68.

PRESSE CATÉGORIELLE

Si vous avez changé de catégorie, suite à un concours ou à une promotion, vous ne recevez peut-être pas encore la presse du SGEN relative à votre nouvelle catégorie, faute d'avoir signalé le changement. Prévenez votre syndicat, afin que la fédération puisse mettre son fichier à jour.

Liste des bulletins de catégorie : « Agir » (ATOSS), CIO, instituteur spécialisé, IAP, retraité, PEN, enseignant d'EPS, CE/CPE, PDA MI-SE, enseignement agricole. « Campus » (pour les adhérents de l'enseignement supérieur) est diffusé par abonnement.

CAPN INSTITUTEURS

La CAPN des instituteurs se réunira le 27 mars prochain. A l'ordre du jour : l'admission définitive des candidats au stage de préparation à l'examen de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée ; l'avancement des instituteurs détachés ; les candidatures des instituteurs spécialisés à un poste dans les TOM. Pensez à faire remonter votre fiche syndicale ou un double de votre demande aux élus en CAPN.

| INSTITUTEURS REMPLAÇANTS | POSTES DE RÉADAPTATION | OP et AGENTS SPÉCIALISTES | 2° DEGRÉ MUTATION |
|-----------------------------|---------------------------|------------------------------|----------------------|
|-----------------------------|---------------------------|------------------------------|----------------------|

Le ministère de l'Intérieur vient de nous annoncer qu'il a préparé avec le ministère de l'Éducation nationale une modification législative, accordant le droit au logement aux instituteurs titulaires — remplaçants. Elle permettra de conforter le décret de mai 1983. Le ministère a, par ailleurs, demandé aux préfets de veiller à ce que les dispositions de ce décret soient appliquées. Notre intervention a donc payé.

**1^{er} DEGRÉ :
ON MIXE !**

Le ministère a décidé la fusion des circonscriptions maternelles et élémentaires. Cela comporte des avantages mais aussi des risques, sur le plan local. La vigilance s'impose. La mise en place du cycle 5-8 ans peut être facilitée par une réelle continuité éducative. Les rapports avec un seul IDEN sont simplifiés, surtout dans les écoles comportant une classe maternelle annexée. Les élus locaux n'auront qu'un interlocuteur. Le CP pourra se transformer positivement par l'apport d'échanges possibles. Des initiatives de formation sont prévues pour les IDEN, mais rien pour les instituteurs — maîtres — formateurs. Nous craignons, pour les circonscriptions où IDEN et IMF travaillent depuis longtemps en élémentaire, une négligence de la maternelle. Dans ce cas, nous empêcherons que les petites et moyennes sections soient délaissées et les grandes sections « élémentarisées », la redéfinition des ZIL et la qualification des remplaçants posent problème.

L'Éducation nationale propose aux enseignants anciens malades ou handicapés des emplois dit « de réadaptation ». Ils peuvent être, administratifs, pédagogiques, ou mixtes, c'est-à-dire comprenant une part de travail pédagogique et des tâches administratives. La nomination sur poste de réadaptation est effectuée pour une année, avec possibilité de renouvellement jusqu'à 3 ans. A la fin de cette période, l'enseignant a trois solutions : reprendre son activité initiale, y compris dans un poste aménagé ; être mis en retraite pour invalidité ; ou obtenir une nomination définitive jusqu'à la retraite au Centre national d'enseignement à distance. Les premières affectations (ou maintiens) en poste de réadaptation sont prononcées par le recteur, après avis des commissions paritaires. Les nominations à titre définitif sont prononcées par le ministre, après avis de la CAPN. Ces opérations s'effectuent dans le courant de ce trimestre. Pensez à transmettre votre dossier à vos élus en commission paritaire.

**ATOSS
DE L'EAP**

Indépendamment de la négociation dans la fonction publique, le ministère de l'Agriculture vient d'engager des négociations avec tous les syndicats concernant les personnels ATOSS. Cinq demi-journées de travail ont eu lieu entre le 26 janvier et le 9 février. C'est rapide pour un dossier aussi important. Elles ont porté sur cinq thèmes : indemnités, statuts du technique, statuts du supérieur, formation, conditions de travail. Le groupe de travail remettra ses propositions au ministère qui devra donner des réponses fin février. Des mesures devraient être prises en 90 et d'autres inscrites dans le budget 91. Comme toujours, notre priorité va vers les catégories C et D : 6 millions de francs pour plus de 5 000 ATOSS de l'enseignement agricole, ça ne suffit pas.

Des modifications statutaires d'une certaine ampleur sont en préparation. Elles concernent l'ensemble des personnels de service des établissements du second degré (100 000 personnes), agents de service et ouvriers professionnels du statut de 1965.

■ La première mesure consiste à faire passer 7 500 agents spécialistes de catégorie D en catégorie C (5 000 à compter du 1^{er} septembre 1989, environ 2 500 à compter du 1^{er} janvier 1990). Ils seront intégrés au premier grade du corps des OP du statut de 1965, avec le titre d'« OP3 entretien et accueil » (échelle E 2 — indices 227/287). (1)

■ La seconde mesure consistera à créer deux nouveaux corps, à deux grades. Le premier corps (OP et OP principaux) est destiné à accueillir progressivement les OP3, les OP2 et les agents-chefs de 2^{ème} catégorie. Rémunération à l'échelle E.3 : 235/307 et E.4 : 240/329. Le second corps est un corps de maîtrise : maîtres-ouvriers et maîtres-ouvriers principaux, rémunérés à l'échelle E5 : 247/349 pour le premier grade et à une échelle supérieure (indices 319/379) pour le grade de promotion. Ce corps accueillera les OP1, les agents-chefs de 1^{ère} catégorie, les maîtres-ouvriers ainsi que les effectifs des corps de contremaîtres et contremaîtres principaux récemment créés. Ces corps sont classés en catégorie C.

**ENSEIGNANTS DU
SUPÉRIEUR : PRIMES**

Les décrets d'application concernant les primes modulables sont parus. Pour deux d'entre elles, les procédures d'attribution sont en cours. La prime d'administration et de charges administratives est la moins discutable. La prime pédagogique, payée en sus des heures complémentaires, est attribuée à tous ceux qui accepteront d'effectuer un demi-service supplémen-

■ Par une troisième mesure, il sera créé un corps de fonction non hiérarchique : techniciens et techniciens principaux, corps classé en B, avec les échelles indiciaires 264/406 et 300/449. Ce corps accueillera des personnels recrutés sur concours, au niveau du bac.

L'ensemble est inscrit au budget 1990, mais ne se concrétisera qu'après la publication d'un certain nombre de décrets et textes réglementaires. Les glissements seront progressifs, dans un délai qui n'est pas encore fixé. Cela correspond au gain d'une échelle de rémunération. Il ne faut pas confondre ce dispositif propre à l'Éducation nationale avec la refonte de la grille de la Fonction publique.

(1) Valeur du point d'indice brut : 24,33 F.



Lauréats des concours internes de recrutement 89, vous avez droit à 30 points de bonification dans votre barème de mutation, si vous justifiez de 3 années effectuées en qualité d'agent auxiliaire, ce qui exclut les services de MI-SE, contrairement à ce qu'avait demandé le SGEN. Les MI-SE ne sont pas considérés comme des agents, même auxiliaires. Moralité, il y a pire que d'être M.A.

**DOC.,
CE et CPE**

Le SGEN-CFDT a écrit au ministre de l'Éducation pour que l'ISOE (indemnité de suivi et d'orientation des élèves) soit étendue aux personnels enseignants chargés de documentation et aux personnels d'éducation, à compter du 1^{er} mars 1989. « Les documentalistes d'une part, et les CE-CPE d'autre part, sont par nature étroitement associés aux tâches de suivi et d'orientations ». Cités dans le projet de décret sur l'orientation des élèves, ces personnels sont membres de la commission d'appel, participent aux conseils de classe, informent les élèves sur les métiers et carrières. Ils dialoguent quotidiennement avec les élèves, qu'ils connaissent autrement que dans une classe. Ils ne comprennent donc pas l'ostracisme prononcé à leur égard, et estiment à juste titre qu'ils appartiennent à la « communauté éducative ».

**ÉLECTIONS
CHEZ LES ATOSS**

De nouvelles élections, pour le 26 mars prochain : il s'agit des commissions administratives paritaires des personnels infirmiers (corps à trois grades) et celles des corps des personnels de documentation, chargés d'études documentaires et documentalistes (deux corps à deux grades) et secrétaires de documentation (corps à trois grades).

J.F. Launay

Pierre Granatou

L'ADHERENT, UNE PRIORITE



De nombreuses analyses ont été faites sur le phénomène de la désyndicalisation. Plusieurs facteurs se conjuguent pour expliquer le phénomène. Trop d'espoir placé dans les changements politiques, avec son inévitable cortège de désillusions, perte de confiance des salariés envers leurs représentants trop souvent recroquevillés sur leurs certitudes, absence d'une véritable culture de négociation, etc. Cette crise a atteint de plein fouet la totalité des organisations syndicales représentatives.

Arrêtons-nous un instant sur ce dernier mot. Quid de la représentativité d'organisations qui ne regroupent plus que 9% du salariat, alors que ce dernier, en pleine expansion, représente 85% de la population active ? Les interlocuteurs des syndicats (gouvernement et patronat) acceptent encore de les considérer comme interlocuteurs, mais quelle serait la réaction des salariés si, d'aventure, cette représentativité était contestée du fait de la faiblesse du nombre des adhérents ?

UN SYNDICALISME ATTEINT DE NANISME

Un autre défi se rapproche à grands pas : l'Europe. Par rapport à ses voisins, le syndicalisme français est atteint de nanisme. Certes, les cultures sont différentes mais tordons le cou aux lieux communs et faciles, qui permettent encore à certains syndicalistes franchouillards de regarder avec mépris leurs homologues européens. Les syndicalismes belge, britannique, allemand, scandinave ou italien ne sont pas plus intégrés que le nôtre.

Ils sont seulement plus puissants et leurs résultats obtenus après des luttes sociales — dont nous n'avons plus que le souvenir — devraient inciter les militants syndicaux français à la réflexion (cf. en particulier la réduction du temps de travail en RFA). Pour pouvoir peser sur les choix, pour communiquer sa

Le syndicalisme a connu, depuis 1983, une chute brutale de ses effectifs. Dans un pays comme le nôtre, où le militant a toujours primé sur l'adhérent, cette diminution du nombre des syndiqués peut avoir des conséquences catastrophiques. Réagir... mais comment ?



Manifestation à Bruxelles, en octobre 1989 : autant de badges que de syndicats européens. Mais que pèse le syndicalisme français, qui ne représente plus que 9% du salariat ?

richesse et ses potentialités, le syndicalisme français devra nécessairement dépasser de vaines querelles de boutique et tendre vers l'adhésion massive des salariés,

seul fondement d'un syndicalisme authentique. Longtemps bridé par le concept ambigu de « syndicat minoritaire », le SGEN considère comme fonda-

mentale la bataille pour un syndicalisme d'adhérents. Ce choix nécessite non seulement l'indépendance financière du syndicat — qui ne peut être obtenue qu'avec une multiplication du nombre des syndiqués — mais aussi un syndicalisme de débat, de fonctionnement interne démocratique, seul antidote contre les dérives de sectes peu ou prou auto-proclamées.

PRENDRE LE TAUREAU PAR LES CORNES

Cette évolution sera longue et difficile, parce qu'elle heurte des sensibilités, des habitudes culturelles qui n'ont pas fait de l'adhésion la priorité des priorités.

La CFDT et la fédération SGEN (1) ont décidé de prendre le taureau par les cornes. La fédération a passé des « contrats de développement », avec des syndicats ou des UPR (2) décidés à faire de la syndicalisation une priorité. Ils doivent permettre au SGEN de ne plus seulement freiner la baisse de ses adhérents, mais de les reconquérir !

RECONQUÉRIR LES ADHÉRENTS

Concrètement des « développeurs » (responsables ayant acquis un savoir-faire en matière de syndicalisation) vont intervenir sur le terrain : réunions d'adhérents, reconstitution ou création de sections dans les établissements, gestion efficace des fichiers, définition d'objectifs précis et atteignables. Ce B-A-BA du syndicalisme n'est pas aussi évident qu'il n'y paraît.

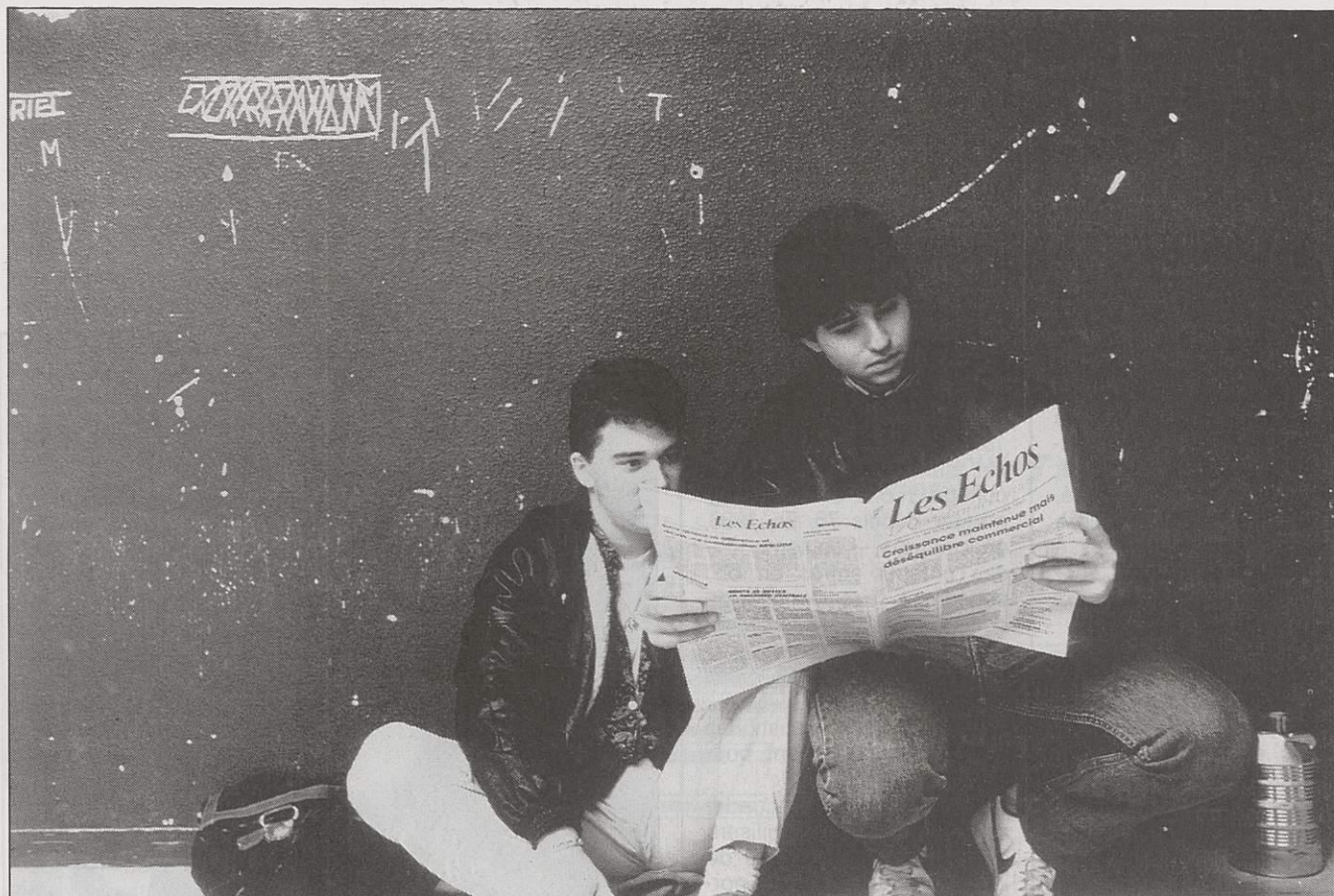
De son côté, la fédération s'est engagée à assurer le suivi de ces contrats. C'est ainsi que nos ambitions de transformation de l'école, portées par de nombreux salariés, pourront avoir une chance d'aboutir.

François Harvey

(1) Le SGEN est constitué de syndicats locaux réunis dans une fédération.

(2) Unions professionnelles régionales.

« ON N'EST PLUS DES MOMES »



Benchou/REA

DES PRÉ-ADULTES

Les lycéens sont aujourd'hui de jeunes adultes, obligés de vivre dans une des structures scolaires qui a le moins évolué. Folies des programmes, stress du bac, absence de vie collective et entassement des élèves... la vie au lycée a-t-elle atteint la cote d'alerte ? L'enjeu est de taille. Il faut passer de l'obéissance passive qu'exigeait le lycée napoléonien, à l'exercice des droits des élèves, prévus par la loi d'orientation votée en 1989.

« ON N'EST PLUS DES MOMES »

L'ÂGE DES LYCÉENS

Plus nombreux mais plus « vieux », car en retard scolaire : tels sont les lycéens aujourd'hui. Cette progression permet-elle d'avancer vers l'objectif des 80 % au niveau bac ?

En trente ans, on est passé de deux jeunes sur dix au lycée à quatre sur dix de la tranche d'âge concernée (1). La scolarisation en lycée (général et technique) a augmenté, même s'il s'agit encore d'une minorité. On a cessé de faire rimer « retard scolaire » et « inaptitude aux études longues » !

■ **Aujourd'hui, les jeunes de lycée sont plus âgés !**

Au cours des années 60, la scolarisation augmentait rapidement : la population des lycées a rajeuni, les élèves en retard scolaire, plus âgés, en étaient exclus. Ainsi, jusqu'en 80, les classes de seconde comptaient plus d'élèves d'âge « normal » que les classes de troisième. Le taux de redoublement y était pourtant plus élevé.

Cette tendance s'est inversée à partir de 82, et l'accroissement important des effectifs scolarisés en lycée sur 81-88 est dû essentiellement au vieillissement de la population lycéenne (1,4 million contre 1,1 million, soit 30 % de plus en 7 ans).

Ce vieillissement comporte trois facteurs :

- l'arrivée en seconde (de lycée) de collégiens en retard scolaire,
- l'arrivée en première d'élèves de lycée professionnel qui, à l'issue d'un BEP, viennent en 1^{ère} d'adaptation,
- une durée de scolarité supérieure à quatre ans plus fréquente.

■ **Des retards plus fréquents, à l'arrivée en seconde.**

Le « collège unique » parvient maintenant à accueillir presque tous les enfants du

primaire (96 % en 88), mais le flux collège-lycée reste inférieur à 60 % et progresse lentement (+ 5 points entre 1980 et 1987).

Les taux de redoublement en collège n'ont cessé d'augmenter depuis 76. En 1986, un sur trois — seulement — des enfants entrés en 6^{ème} parvient à faire le cycle du collège en 4 ans. L'accès en lycée à 15 ans s'en ressent : il ne représente que 25 % des effectifs !

Les projections statistiques ministérielles prévoient, pour les années 90 :

- pour l'entrée en seconde, que la situation se stabilisera avec une nette majorité de jeunes entrant à l'âge « normal » (baisse des redoublements en collège),
 - que la part des lycéens âgés de 18 à 21 ans continuera à augmenter (élèves auparavant exclus du lycée général et technique).
- Pour le ministère, c'est par les 19-20 ans qu'on réalisera l'objectif des 80 % au niveau bac.

■ **En terminale, les 18 et 19 ans sont plus nombreux.**

En 1987, 55 % des élèves de 6^{ème} entrent en terminale (moins de 40 % en 74). Le vieillissement est sensible depuis 5 ans. Il est dû essentiellement à l'augmentation



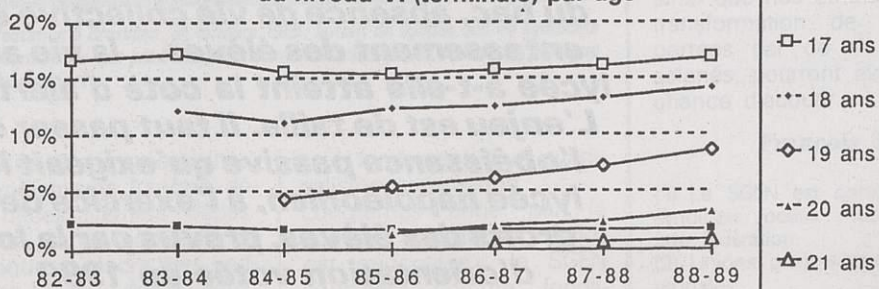
Les élèves en retard scolaire sont désormais plus nombreux au lycée. Mais cela profite surtout aux catégories socio-professionnelles déjà bien adaptées à l'école.

des 18 ans et surtout 19 ans (voir graphique ci-dessous).

■ **Ces « vieux », qui sont-ils ?**

La démocratisation se fait toujours attendre ! Les élèves en retard scolaire sont plus nombreux à accéder au lycée. Mais cela ne ● ● ●

Evolution du pourcentage d'accès au niveau VI (terminale) par âge



« ON N'EST PLUS DES MOMES »

● ● ● permet pas l'accès au niveau IV (terminale) de jeunes des catégories socio-professionnelles (CSP) qui en ont toujours été exclus ! Toutes CSP confondues, l'accès en terminale a augmenté en sept ans de 7 points (de 34 % à 41 %), mais, quel que soit leur âge, les enfants d'ouvriers qualifiés, de personnels de service ou de non-actifs restent en dessous des 30 % d'accès en terminale, contre plus de 80 % pour les enfants de cadres supérieurs ou d'enseignants (voir graphiques) !

■ Et ils s'accrochent !

Comme par le passé, la quasi-totalité des bacheliers généraux continuent leurs études (100 % de ceux ayant suivi le collège et le lycée en 7 ans). Les bacheliers abandonnant leurs études avant d'obtenir un diplôme de niveau bac + 2 sont passés de 12 % en 1981 à 8 % en 1988. Phénomène dû essentiellement aux bacheliers techniques, plus nombreux à suivre des études supérieures, notamment dans les filières universitaires courtes.

■ Les filles plus nombreuses au lycée que les garçons.

Il y a moins de filles que de garçons dans l'ensemble de la population des 15-19 ans. Mais en terminale de lycée, il y avait 45 % de garçons pour 55 % de filles, en 88/89. Le taux de scolarisation des filles en lycée était de 27 % supérieur à celui des garçons en 88 et de 38 % chez les « 15 ans ».

La part des filles diminue régulièrement (elle était de 58 % en 81/81). Les garçons restent majoritaires en C et H (45 % de filles en 88/89), en F (32 % de filles), en E (8 % de filles). Les filles restent majoritaires en B (60 % de filles), en G (68 % de filles) et en A (80 % de filles).

Les écarts entre les filles et les garçons ont tendance à se resserrer, tant pour l'accès au lycée que pour l'âge en cours de scolarité, mais les filières A et C restent très ségréguées.



Permettre à un jeune de mettre 8 ou 9 ans pour parcourir la totalité de la scolarité secondaire est — à structures inchangées — le seul moyen d'augmenter l'accès au niveau bac.

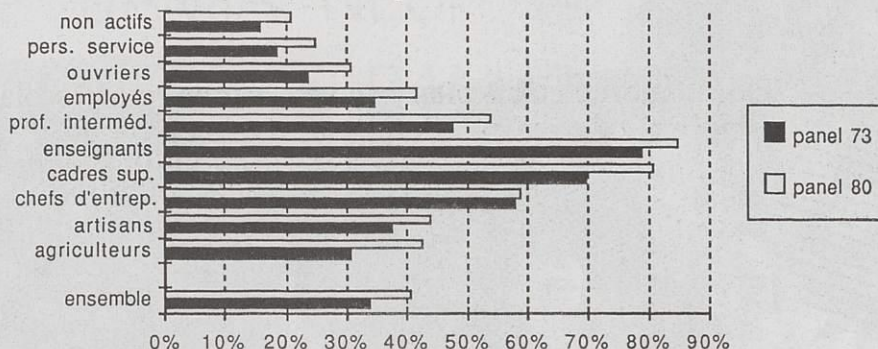
Cela permet d'augmenter sensiblement l'accès en terminale de lycée, mais surtout au bénéfice des catégories socio-professionnelles déjà bien adaptées au système.

Cette amélioration quantitative ne peut nous satisfaire. L'accès, mais surtout la réussite au lycée, doit se démocratiser, et cela passe essentiellement par une remise à plat des contenus et des méthodes d'enseignement.

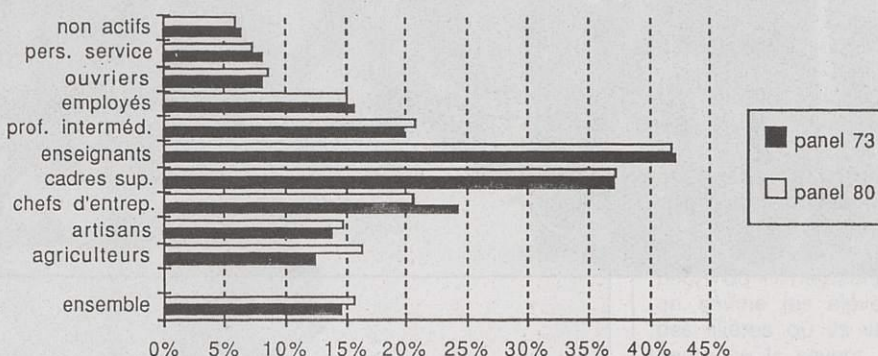
Colette Marlin

(1) Il y a 1,4 million d'élèves entre seconde et terminale de lycée d'enseignement général et technique en 88, pour 3,5 millions d'enfants entre 15 et 18 ans.

Pourcentage d'accès en terminale selon la catégorie socio-professionnelle



Pourcentage de réussite au bac en 7 ans après la 6^e selon la catégorie socio-professionnelle



■ Admettre le retard scolaire est une solution insuffisante.

UNE MOSAÏQUE DE FORMATIONS

Plus du tiers des lycéens (près de 700 000) étaient dans un lycée professionnel en 1988-89.

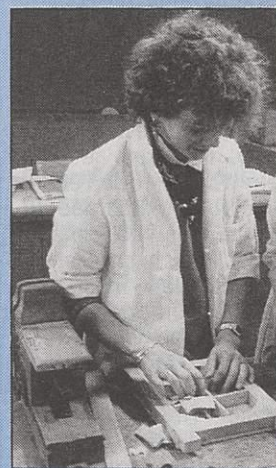
Cette proportion décroît régulièrement : elle était supérieure à 40 % en 1983-84. En 6 ans, la population de l'ensemble des lycéens a progressé de 19 %, en LP de 2 % seulement.

En 1983-84, la situation était relativement simple dans les LP : 56 % des élèves préparaient un CAP en 3 ans, 44 % un BEP ou un CAP en 2 ans.

En 1988-89, ils préparent un CAP en 3 ans (24 %), un BEP ou un CAP en 2 ans (53 %), mais aussi un bac professionnel (5 %). Parmi eux, 3 % préparent une mention complémentaire ou suivent une formation complémentaire. Les 15 % restant sont en classes technologiques, c'est-à-dire qu'ils suivent une formation de premier cycle.

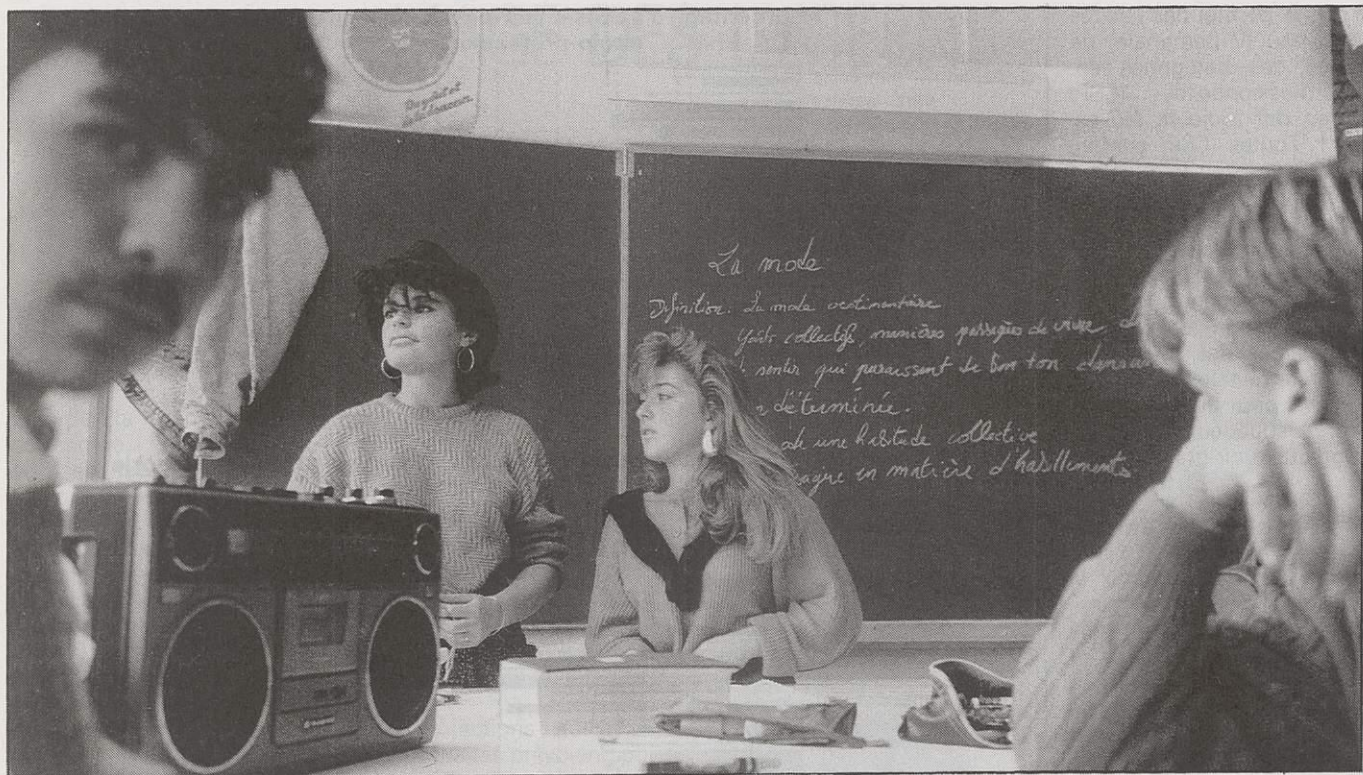
A la rentrée 88, on compte 97 000 élèves en 4^e en LP, 56 % d'entre eux sont en 4^e techno, les autres en 4^e préparatoire au CAP.

Parmi les élèves entrant en 4^e T, 78 % proviennent de 5^e de collège (57 % des entrants en 4^e P) et 10 % de CPPN-CPA (23 % des entrants en 4^e P). Toujours en 88, on trouve 180 000 élèves en 1^e



année de BEP ou de CAP en 2 ans, dont 64 % viennent de 3^e de collège, 11 % de 3^e T, 4 % de 3^e P, 7 % de terminale de CAP en 3 ans et 4 % de 2^e de lycée. Dans l'ensemble du second cycle, les filles représentent 50 % de la population en 1988-89, mais seulement 42 % dans les LP (38 % en CAP en 3 ans, 48 % en BEP). Alors qu'en 6 ans, les effectifs dans les LP augmentent (+2 %), le nombre de fille régresse régulièrement (-1 %).

« ON N'EST PLUS DES MOMES »



Philippe BADER

LP : UN PUBLIC HÉTÉROGÈNE

Vingt mois après leur entrée au lycée professionnel, 18 % des élèves ne sont plus là (CAP essentiellement). Cette évaporation sélective, témoigne le plus souvent d'un rejet de l'école et d'une volonté affirmée de rentrer, au plus vite, dans la vie active. Mais la population des « encore-là » n'est pas pour autant homogène. Poussant plus loin leur investigation, les étudiants ont passé au crible de l'analyse factorielle les variables d'opinions et de comportement. Quatre profils-types d'élèves se dégagent avec netteté.

■ Le premier profil est celui de toutes les négations : non à l'école et non à la famille d'origine. On y retrouve les élèves des classes préparant aux CAP de mécanique générale, maçonnerie, employés de collectivités... La boxe est le sport les représentant le mieux. Leurs parents sont souvent non-qualifiés. Enfin, ils n'envisagent pas de se marier.

Comment les jeunes de lycée professionnel se situent-ils par rapport aux modèles sociaux que représentent leurs parents ? Un groupe d'étudiants du département de sociologie de l'université de Nantes a tenté de répondre à ces questions, à partir d'une enquête (1) menée sous la direction de Christian Baudelot.

■ Le second profil correspond à un rapport négatif à l'école, mais positif à la famille. S'y retrouvent les CAP installation sanitaire et thermique, charpente, ainsi que le BEP constructeur en bâtiment. Les parents sont, plus souvent qu'ailleurs, commerçants, artisans et employés. Pour l'emploi imaginé, le salaire prime sur l'intérêt du travail. Ils pratiquent le football. Le mariage, c'est oui, mais pour plus tard.

■ Le troisième profil se caractérise par un rapport posi-

tif à la formation et négatif à la famille. La proportion de filles y est plus forte qu'ailleurs. Les sections représentées sont essentiellement celles du tertiaire de bureau et de service. Leur sport, c'est le tennis. La possibilité de disposer de temps libre, l'ambiance et l'intérêt du travail sont des valeurs toujours préférés au montant du salaire.

■ Enfin, le dernier profil-type traduit un rapport doublement positif à l'école et à la famille. On y retrouve les BEP

préparant à des métiers « nobles » (technique et service auto, dessinateur en génie civil, électronique...). On s'imagine en planche à voile. C'est dans cette fraction de la population que la part laissée à l'imagination est la plus grande, lorsqu'ils évoquent le métier de leur rêve.

Contrairement à certaines idées reçues, cette étude montre donc des élèves de LP différents, riches des multiples façons d'appréhender l'école, l'insertion professionnelle, la famille (future et passée)... la vie.

Patrick BEDIN

(1) L'échantillon retenu est constitué de 744 élèves (599 garçons et 145 filles) inscrits à la rentrée 84, en première année de CAP ou de BEP, dans trois lycées professionnels de Nantes. L'enquête a été menée au printemps 86, soit quelques mois avant la fin de leur deuxième année, la dernière pour la moitié d'entre eux (BEP).

« ON N'EST PLUS DES MOMES »

SAMIA, NEUF ANNEES DE BAHUT

Samia prépare un BTS action publicitaire au lycée du Parc impérial à Nice. Depuis 9 ans dans l'établissement, elle s'exprime sur le comportement des professeurs, le rôle des conseils de classe, des délégués... un bilan sur la vie au lycée.



Samia : « dans les conseils de classe, on fait votre compte en trente secondes ».

Les années de lycée, c'est quels souvenirs ?

Pour moi, cela restera un moment de vie collective, surtout en seconde. Tous les élèves des « sports-études athlétisme » étaient réunis dans une même classe, ensemble tout le temps. En première, on nous a dispersé (1) ; on se retrouvait seulement six heures par semaine, en plus des heures d'UNSS où j'ai appris qu'en tant qu'individu, on doit voir d'où on part, ce que l'on veut faire et jusqu'où on va arriver.

Le groupe-classe, ça a un sens ?

Mon groupe, ce n'était pas ma classe. J'ai choisi d'aller en 1^{ère} A2. Ça a été une désillusion complète. J'étais dans une classe sans cohésion, sans dynamique. Je devais faire comme si j'attendais tout du professeur, sans avoir rien à apporter.

Et l'équipe éducative ?

Je n'ai jamais senti une unité entre les différents enseignants pendant mes années de lycée. J'ai eu l'impression qu'il y avait peu de communication entre eux, et peu avec nous !

Savez-vous ce que prévoit la loi d'orientation sur l'Education ?

Je trouvais terrifiant que l'on oblige les élèves à passer de la seconde à la terminale en trois ans. J'ai été très contente de voir que l'on prévoyait des structures qui respectent le rythme de chacun, qui permettent aux élèves lents ou un peu « feignants » de réaliser leur vœu, comme la terminale B en deux ans ou la 1^{ère} scientifique en trois ans.

A votre avis, le rôle des délégués en conseil d'administration est-il reconnu ?

Non. Je suis déléguée en CA depuis deux ans et je répète un discours qui n'est pas entendu : il faut que les délégués soient représentatifs.

Ici, le proviseur réunit tous les délégués en début d'année. A l'appel de leur nom, les candidats se lèvent, et on vote sans qu'ils aient dit « Voilà qui je suis, voilà ce que je fais, voilà ce que je veux faire ». Quand j'en ai parlé au proviseur, il m'a répondu qu'on en était à chercher des élèves qui acceptent d'être délégués ; alors si, en plus, on leur demandait de se présenter avec un programme, on n'en trouverait plus ! Je ne crois pas que ce soit vrai, au contraire !

Que faudrait-il pour que le rôle des délégués de classe évolue ?

Qu'il puisse s'exprimer en conseil de classe, ce qui

nécessite des réunions pour préparer les conseils. Depuis 9 ans que je suis ici (de la 6^e à bac + 2), rien n'a changé : on vous fait votre compte en trente secondes ! Et ce sont toujours les mêmes phrases toutes faites qui s'égrenent. Me dire « peut mieux faire », ça me fait rire, mais ça ne me permet pas d'évoluer : savoir où j'en suis et ce que je dois faire !

Un bon conseil de classe, ce serait quoi ?

Ce serait tous les élèves et tous les professeurs qui discutent ensemble. Il faut faire des réunions d'évaluation, et non des réunions de jugement. Ce serait enrichissant pour tous ! L'enseignant

pourrait ainsi avoir une meilleure connaissance de l'élève, un retour.

Vous avez expérimenté ce modèle de conseil de classe ?

L'an dernier, on a préparé le conseil avec l'ensemble des élèves. Les délégués ont donné à chaque enseignant un avis sur la façon dont les choses se passaient en classe. Ça a été abominable ! A la suite de cette réunion, certains profs nous ont fait la tête pendant plusieurs semaines, et nous ont reproché de nous être exprimé de la sorte devant le proviseur.

Que pensez-vous de l'aide à la réalisation du projet personnel de l'élève ?

Les professeurs ne tiennent pas compte du choix de l'élève ! C'est la sentence « il peut » ou « il ne peut pas ». Et on envoie les élèves dans des filières où ils végètent, parce qu'ils savent, en arrivant, que ce qu'on leur propose ne leur convient pas ! Pendant toute la scolarité secondaire, on est porté, encadré et ensuite, on vous lâche ! Ceux qui sont en échec à la sortie du lycée ont été assistés du début jusqu'à la fin ! On devrait être moins guidés, et mieux informés.

Quand pensez-vous qu'on puisse commencer cette information ?

A l'entrée en sixième, on commence à différencier les matières, on est plus autonome. C'est à ce moment-là qu'on pourrait montrer que chaque matière enseignée est liée à une activité future.

Une école utilitaire ?

Non ! Dès le début de la scolarité, il faut faire découvrir aux enfants les musiques et les arts du monde entier ! Je sais, pour l'avoir vécu, combien l'accès au monde passé par l'école !

*Propos recueillis par
Colette Marlin*

(1) Répartition en trois classes, selon le choix de filière.

« ON N'EST PLUS DES MOMES »

LYCEES : DES LIEUX DE VIE ?



Nieto/REA

Les lycées devraient être pour les élèves des lieux d'apprentissage de l'autonomie.

Depuis 1985, les établissements jouissent d'une certaine autonomie. On aurait pu espérer que ces lieux deviennent des temps d'apprentissage de l'autonomie.

Qu'est-ce que l'autonomie, sinon l'autogestion de son temps ? Combien de collègues n'ai-je entendu se plaindre de l'incapacité des élèves à gérer leur temps ? N'est-ce que l'aller-retour famille-école, en passant par maîtres et camarades, ou l'addition des résultats et des vacances scolaires, ou l'horizon incertain de la vie professionnelle ?

Sans doute tout cela à la fois, sur toile de fond d'ennui, de joies et d'angoisse, à condition de ne pas omettre l'essentiel : devenir soi-même.

ÉCOUTE, ATTENTE PLAISIR, COMPLICITÉ

Où apprend-t-on à devenir soi-même, en si peu de temps ? Nulle part, car cela ne s'apprend pas. Encore faut-il que les lieux où l'on apprend n'empêchent pas ce

devenir incontournable et qu'ils laissent place, « en creux », à la reconnaissance de soi à travers les autres et réciproquement...

Les résultats scolaires devraient être la seule préoccupation de l'école disent nos « maîtres », les plus sûrs d'eux-mêmes...

Erreur ! Car c'est mettre la

charrue avant les bœufs, la condition suffisante avant la condition nécessaire. Il faut d'abord engendrer le désir de la connaissance.

Il est temps d'apprendre à nos formateurs que, pour que leur propre temps prenne toute sa valeur en milieu scolaire, il faut qu'ils laissent à leurs apprenants

L'affaire est entendue : les lycées ne sont pas des espaces ludiques, ce sont des lieux d'études. Encore faut-il que ces lieux, leur structure, leur mode de fonctionnement ne soient pas des « remèdes » à ce pour quoi ils sont faits.

Jean-Loup Azema

LE SGEN AU CONGRES DE LA FIDL



L'AVIS DU SGEN Les 28 et 29 janvier, la fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL) tenait son troisième congrès. Elle mérite considération puisqu'elle a reçu la visite de Jospin l'an dernier et celle de Mitterrand cette année. Nous étions invités à intervenir, bien que le SGEN ne soit pas encore considéré comme un partenaire au même titre que la FEN, le CNAL (1) ou la FCPE. Nous avons rappelé notre volonté de transformation du système sco-

laire et du métier d'enseignant, notre désir de faire des lycées des lieux de vie, condition nécessaire pour qu'ils soient des lieux d'études.

Nous avons également souligné notre volonté d'une pédagogie de projet, de contrat et d'un enseignement modulaire, permettant à chaque jeune un itinéraire individualisé.

Nous avons également insisté sur la nécessité de ne pas négliger l'amont et l'aval des lycées, les collèges et l'ensemble des formations post-bac. Enfin, nous n'avons pu qu'approuver les orientations de la FIDL en ma-

tière de droits des lycéens. Si au niveau des « appareils » tout va bien, les comités FIDL ont du mal, au niveau local, à recevoir le soutien des syndicats.

Nous devons donc apprendre à nous connaître. La FIDL est encore jeune. Souhaitons que les sections SGEN leur apporte leur soutien contre les administrations récalcitrantes à reconnaître le droit des lycées à s'exprimer, à s'associer et à participer à la vie des lycées, en tant que partenaires à part entière.

(1) Comité national d'action laïque.

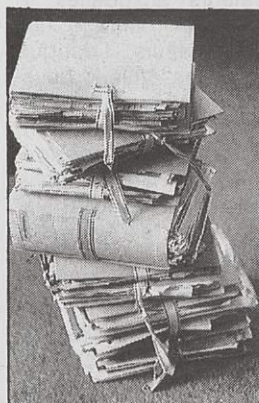


Salaires, crise du recrutement, pratiques pédagogiques d'un autre âge, le courrier des lecteurs exprime leurs préoccupations professionnelles. Mais il y a aussi cette vive réaction à l'article sur la manifestation pour la paix en Israël ! Le courrier des lecteurs permet d'échanger mais aussi de confronter les points de vue. Ecrivez-nous !

**LA COMEDIE
DES DOSSIERS**

Encore quelques mois de sursis : en mars, ce sera terminé. Nos élèves de terminale s'approcheront gentiment de nos bureaux et nous prieront de remplir leurs inévitables dossiers de candidature aux classes d'enseignement supérieur. (...)

« Le candidat est-il apte à préparer un BTS de métallographie ? », demande-t-on sans ambages au professeur d'allemand. « Est-il adaptable ? sociable ? Se présente-t-il bien ? » (...). Les seuls jugements objectifs que nous pouvons porter sur nos élèves se trouvent dans leurs bulletins trimestriels et concernent leurs résultats. Comment pourrions-nous connaître des aptitudes, des qualités personnelles, dans nos classes



terminales où trente-huit élèves n'ont guère d'autre solution que de faire oublier leur encombrante présente ? Comment devinerions-nous des succès à venir dans le secrétariat trilingue ou dans la production bovine, voire dans nos propres disciplines, quand nous connaissons les transformations stupéfiantes d'anciens élèves, enfin épanouis dans un milieu qui leur convient ? Il faut que les établissements d'enseignement supérieur ne rejettent plus sur d'autres la responsabilité de leur recrutement, et que cesse cette comédie des dossiers (...).

**Philippe Chabanon
Auxerre**

SALAIRE D'AGENT

En décembre 1983, mon salaire s'élevait à 4 357 F, en novembre 1989 : 4 963 F, soit 606 F d'augmentation pour six ans. Donc 100 F et des poussières par an, moins de 10 F par mois (...). Parlerai-je des conditions de travail de mes collègues agents, je ne crois pas que ce soit le moment. Ils nagent dans la considération, la concertation, ils sont toujours moins nombreux pour les tâches qui augmentent. Le grand bonheur, quoi ! (...)

Et puis quand on veut, on peut. C'est vrai, j'aurais dû faire autre chose. Mieux travailler en classe par exemple. C'est de ma faute et de la faute de ceux qui ont l'aumône de 5 000 F de salaire et moins, pour 40 heures de travail agréable et épanouissant. (...)

**Simone
Kuntschmann
Nancy-Metz**

**LE MYTHE
DU MECHANT
ISRAELIEN**



Keron/REA

Après la parution de l'article « Une initiative pour la paix » dans votre numéro de février, je voudrais (...) vous apporter quelques informations.

Cette manifestation était autorisée bien que de nombreux manifestants venus de l'étranger aient été notoirement connus pour leur peu de sympathie à l'égard d'Israël (...). Quel autre pays du Moyen-Orient peut se targuer d'atteindre ce niveau de démocratie ?

Des slogans mettant en cause l'existence même d'Israël ont été lancés (...).

Il faut savoir qu'actuellement, les différentes factions palestiniennes s'entredéchirent et font régner la violence (...). Il faut dire que 90 % des notables cisjordaniens ont dû abandonner leurs fonctions, sous la peur et la contrainte ; que les organisations religieuses font régner une terreur de type moyen-âgeux pour faire respecter la loi islamique. Le chaos libanais devrait nous inciter à réfléchir sur le rôle difficile d'Israël dans cette région (...).

Le mythe du bon palestinien et du méchant is-

raélien ne tient pas devant une réflexion objective.

**Mme Bernard
Vaisbrot
Boulogne-Billancourt**

**DE GRACE,
QU'ON LE DISE !**

Je voudrais (...) insister sur le problème du recrutement des professeurs. Le déficit est tragique, et ça va s'aggraver. En 1990, il y aura plus de postes au CAPES de maths qu'il n'y a eu de licences de maths délivrées en 1989. Dans certaines spécialités technologiques, on est à un candidat pour deux ou trois places !...

A terme, la question est de choisir entre une réduction importante des enseignements scientifiques et technologiques (et vider les sections E et F de leur sens), ou une réduction des effectifs dans ces mêmes sections.

Le problème est insoluble, mais, de grâce, qu'on le dise !

**Michel Bouguet
Dunkerque**

**DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION**

Jean-Michel Boullier
REDACTEUR EN CHEF

Jean-Michel Lebrun
MAQUETTISTE

Jeanne Palay
**SECRÉTAIRE
DE RÉDACTION**

Thierry Mestre
COMITÉ DE RÉDACTION :

Jean-Jacques Biger
Liliane Campens
Michel Redoutey
Liliane Rouchier
COMPOSITION

Cadet Photo, Paris
IMPRIMERIE

ETC, Yvetot
CPPAP : en cours
**Fédération des
syndicats généraux de
l'Éducation
nationale et de la
Recherche publique**
5, rue Mayran,
75442 Paris cedex 09
Tél. : (1) 42.47.74.01.
Télécopie : 42.47.72.74

**PETITES
ANNONCES**

Annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande adresse de Profession Education), payantes pour les autres : 30 F la ligne de trente signes.

■ Randonnée à Pâques : Toscane/Lubéron/Cévennes, Pays Cathare. Cet été : Gorges du Tarn/Aubrac/Irlande. Circuits de 6 à 15 j. Programme complet sur demande : Nicolas Dessaux, 48110 Gabriac. Tél : 66.44.73.54.

■ A vendre : camping-car Combi YW 72, excellent état général, 130 000 km, moteur 53 000 km, aménagement westphalia complet. Surélévation isolée. 40 000 F. Tél : 74.26.11.48 ou 72.73.18.83.

■ Deux familles cherchent location sur Briançon, du 14 au 29 juillet, confort, 4 chambres, jardin clos si possible. Legavre, 4 place Le France, 56250 Elven. Tél : 97.53.31.36 ou 97.53.37.78.

■ Désobéissance et Yoga. Stage dvpt. pers. (résidentiel), groupe (travail + humour + détente). Pâques - Aix-en-Provence (16-20/4). Rens. : Mme Ey. Tél : (1) 46.44.68.21.

■ Découverte du Québec du 6 au 27 juillet pour 8 700 F. J. Paul Millon, 12 rue Pavillon Champ, 57070 Metz. Tél : 87.74.65.04 ou 87.74.17.26 (répondre).

■ Prêt maison à proximité Aurillac, du 22/07 au 4/08. A charge : soins à petite basse-cour. Tél : 71.47.25.85 le samedi.

■ Megève skis aux pieds, au calme. Louons notre studio : cabine - mezzanine confortable, TV, balcon, garage. Garderie et supermarchés proches. Tél. : 22.46.13.01, soir ou we.

■ Aux Editions Paul Keruel, 13126 Vauvenargues : « Cher Collègue » par P.-Y. Chereul : Une analyse de la violence institutionnelle au travers d'un conflit pédagogique devenu judiciaire, qui aide à comprendre pourquoi la profession enseignante conduit si facilement à la maison de repos, à l'hôpital psychiatrique, voire au suicide.

PIERRE VIDAL-NAQUET

Revendiquez-vous cette appellation d'« intellectuel engagé » ?

Incontestablement. Mais quand ce terme a été mis à la mode par Sartre, il renvoyait à une notion d'intellectuel sympathisant, voire crypto-communiste. Ce n'est pas la mienne. J'appartiens à cette minorité d'intellectuels de gauche qui n'ont jamais été membres du parti communiste et qui n'ont, du coup, pas eu à devenir de droite. Je préfère la formule de Mounier, « *d'intelligence engagée-dégagée* ». L'intellectuel est de son temps, il peut et doit avoir des valeurs critiques par rapport à la société, mais il doit toujours aussi garder sa réserve. Il doit annoncer ses valeurs et son engagement personnel, mais cet engagement ne doit pas trop influencer ses jugements en matière scientifique. Il doit se souvenir qu'il est un intellectuel, c'est-à-dire accessible à une raison universelle.

Est-ce à dire qu'il n'y a pas de rapport entre votre travail et votre engagement ?

Au contraire ! Quand je m'engage politiquement, socialement, j'essaie de me souvenir que je suis aussi un historien, et que par conséquent, je ne dois pas dire et faire n'importe quoi. C'est vrai que j'ai signé beaucoup de pétitions. Je n'aurais pas dû en signer certaines. Il peut quelquefois y avoir des divergences entre le jugement réfléchi de l'intellectuel et l'activité publique.

On se demande parfois si votre engagement n'est pas plus éthique que politique.

Je crois que l'éthique fait partie de la politique. Une politique qui ne tiendrait pas compte des valeurs serait une politique machiavélique, au plus mauvais sens du terme. Malraux disait : « *Toute action est machéenne* ». C'est vrai, et le mieux est de le savoir. Pendant la guerre d'Algérie, il y avait un double aspect. Éthique, c'est-à-dire le refus de la torture. Et politique,

Pierre Vidal-Naquet est directeur d'études à l'École des hautes études. Il est plus connu comme intellectuel, engagé depuis toujours dans des combats politiques et sociaux, tels que la guerre d'Algérie ou le révisionnisme. Combats parfois difficiles à concilier avec un engagement professionnel.



Philippe Ungriicht

« *L'éthique fait partie de la politique.* »

dans la mesure où il convenait d'éclairer les Français, sur le fait que le combat colonial était un combat rétrograde et que celui des Algériens avait une dimension planétaire. J'étais historien, et je faisais mon métier dans mon engagement.

S'il y avait aujourd'hui une seule cause qui vaille une mobilisation importante de la part des intellectuels, quelle serait-elle ?

Pour une fois, je serai d'accord avec le Pape. Je ne voudrais pas que le fait énorme qu'est la libération de l'Europe de l'Est fasse complètement oublier le Sud. On a critiqué le tiers-mondisme bien au-delà de ce qu'il méritait. Si l'aide au tiers monde doit être réfléchie, il n'empêche que, si on ne fait pas quelque chose pour le rapprochement du Nord et du Sud, la planète sautera.

Il y a aussi la question du révisionnisme.

Une de mes tâches essentielles de ces dernières années a été de lutter contre la perversion intellectuelle qu'est le révisionnisme. On se trouve devant un danger qu'on ne peut laisser développer impunément. La réfutation doit être faite, non pas par un impossible dialogue, mais publiquement.

Un autre danger serait de se laisser embrigader dans ce que j'appellerai une brigade commémorative. C'est-à-dire qu'on ne remplace pas l'analyse historique, qui est toujours une analyse critique, par la déclaration et la commémoration. La tâche d'un intellectuel ne consiste pas seulement à dire « *Faurisson est un menteur...* » mais aussi à prendre la mesure de ce qui s'est réellement passé et ceci, de façon évidemment critique.

Comment voyez-vous les rapports entre les intellectuels et le syndicalisme ?

Je suis moi-même syndiqué, ce qui ne signifie pas que dans les instances auxquelles j'appartiens, je vote selon les consignes syndicales étroites. Là aussi, je suis un homme libre. Pierre Sorlin me disait en 1958, qu'il fallait refaire le syndicalisme, et je constate avec douleur que c'est un mot d'ordre toujours actuel. Si on ne refait pas un mouvement syndical suffisamment fort, je vois mal comment se fera l'avenir.

Vous parlez beaucoup de la notion de valeurs. Qu'est-ce qui fonde ces valeurs ?

Les valeurs auxquelles je crois sont un héritage des combats depuis l'époque des Lumières. Valeur de liberté, d'égalité, de laïcité. Elles peuvent être en conflit, mais sont le fruit d'une longue conquête. Nous serions criminels de ne pas les maintenir à travers les évidentes transformations.

Propos recueillis par François Queval et Jean-Michel Lebrun

VOS DROITS DES INFOS UN PLUS POUR VOUS DEFENDRE

36 15 CODE CFDT * SGEN



Un mensuel, ça ne suffit pas.
L'actualité court tous les jours.

| | | |
|---|-----------|--------|
| Dernières nouvelles sur la revalo : | 3615 CFDT | * SGEN |
| Négociation sur la grille de la Fonction publique : | 3615 CFDT | * SGEN |
| Plan d'urgence pour le supérieur : | 3615 CFDT | * SGEN |
| L'actualité de l'Éducation : | 3615 CFDT | * SGEN |
| Les aspects purement professionnels du métier : mutations, indemnités, services, guide pratique, fiche syndicale : | 3615 CFDT | * SGEN |

Du nouveau ? 3615 CFDT * SGEN

L'évènement

POUR TOUS CEUX QUI APPRENNENT OU RE-APPRENNENT A LIRE :

LE COFFRE A OUTILS pour apprendre à lire

Quand la théorie
rencontre la
pratique...

Eveline CHARMEUX :
Professeur agrégé à
l'école normale de
Toulouse, chercheur
associé à l'INRP et
auteur de nombreux
ouvrages.

Françoise MONIER :
directrice de l'école
d'application d'Agen.

Daniel PANTEIX :
instituteur, conseiller
pédagogique à Agen.



CP

CE1

CM1

CE2

CM2

ETABLISSEMENTS
SPECIALISES

6^{ème}

FORMATION
D'ADULTE

SES

A CHACUN SA FORMULE POUR UNE PEDAGOGIE DIFFERENCIEE

Pour optimiser l'utilisation du Coffre à Outils au sein de votre classe
ou de votre école, la SEDRAP vous propose 3 options :

COFFRE 1

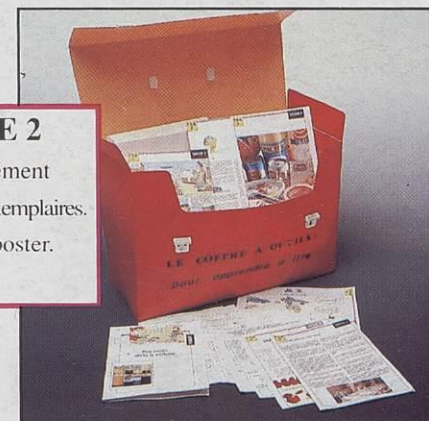
pour 8 élèves travaillant simultanément.
Chaque fiche TSL est reproduite en 8 exemplaires.
Au total 320 fiches TSL et TSA + poster.
+ Le guide d'utilisation

COFFRE 2

Pour 16 élèves travaillant simultanément
Chaque fiche TSL est reproduite en 16 exemplaires.
Au total 640 fiches TSL et TSA + poster.
+ Le guide d'utilisation

COFFRE 3

pour 32 élèves travaillant simultanément.
Chaque fiche TSL est reproduite en 32 exemplaires.
Au total 1280 fiches TSL et TSA + poster.
+ Le guide d'utilisation



BON DE COMMANDE

Veillez me faire parvenir :

- Le Coffre à Outils 1
au prix de 780 F TTC
(+ 35F de participation aux frais de port)
- Le Coffre à Outils 2
au prix de 1260 F TTC
(+ 35F de participation aux frais de port)
- Le Coffre à Outils 3
au prix de 1870 F TTC
(+ 35F de participation aux frais de port)
- L'ensemble de
80 fiches-élèves photocopiables
au prix de 290F TTC.
(ne peut être vendu séparément).
- Ci-joint un chèque de.....F
- Je préfère payer

à réception de ma commande,
je réglerai alors 30 F supplémentaires
de frais de contre - remboursement.

Tampon de l'école ou de la mairie

A retourner à SEDRAP BP 19 31914 Toulouse Cedex